

Tribune libre

Le transport terrestre de marchandise vertueux existe : à nous transporteurs de le mettre en œuvre !

Nous sommes actuellement confrontés à de nombreuses crises, au premier rang desquelles la crise climatique pour laquelle le transport terrestre de marchandises peut représenter une partie significative de la solution.

Avec 30% des émissions CO₂ et des prévisions de croissance fortes, la profession se doit de trouver rapidement des solutions pour un transport terrestre de marchandises respectueux de l'environnement. Cette transformation doit se faire au travers d'une remise en question de l'utilisation des énergies:

- en développant des transports peu consommateurs ;
- en utilisant des énergies renouvelables.

Tout cela en restant évidemment compétitif en termes de tarif.

Si l'équation semble difficile à résoudre, elle n'est pas impossible !

Le transport routier de marchandises est le mode de transport incontournable jusqu'à 300km et plus.

Le choix d'une énergie propre pour le camion est donc indispensable. Heureusement, des solutions existent.

Au même titre que l'hydraulique, l'éolien ou encore le photovoltaïque, la méthanisation de la biomasse permet la production d'une énergie renouvelable et correspondant aux besoins du transport routier : le GNV Biométhane.

Celui-ci en effet comme le GNV fossile permet une quasi disparition des émissions de gaz polluant (dont les particules fines) avec l'avantage par rapport au GNV fossile de supprimer les émissions de CO₂.

Par ailleurs, son équation économique permet aujourd'hui de concurrencer le gazole, surtout, et c'est important, si nous conservons le suramortissement et diverses primes existantes pour les véhicules industriels.

Le GNV Biométhane apporte donc une solution complète qu'il faut mettre en œuvre sans tarder.

La complémentarité des modes, l'avenir du transport longue distance

Le GNV et BioGNV pourraient malgré tout présenter un inconvénient : l'autonomie.

En effet, au-delà de 500 km il faut utiliser du GNV dit liquéfié (GNL) dont l'autonomie reste moindre que celle du gasoil.

Pour le transport de marchandises sur la longue distance, le complément indispensable et parfaitement adapté à l'utilisation du GNV Biométhane existe, c'est le Transport Combiné Rail Route (TCRR).

Les Opérateurs de TCRR mettent en œuvre entre les terminaux ferroviaires un service régulier de trains quotidiens, circulant à travers la France et une partie de l'Europe en saut de nuit de 20h à 5h du matin à 120 km/h.

Chaque train du combiné embarque jusqu'à 60 Unités de Transport Intermodal (UTI) équivalant à 60 camions, tout cela en consommant six fois moins d'énergie à l'unité qu'un camion sur la route.

Proposant un service principalement à destination du transport routier, le Transport Combiné Rail Route va cumuler les avantages de chacun des modes.

L'addition du GNV Biométhane sur la route et de la traction électrique du train sur la longue distance mettent à la portée des entreprises routières de transport de marchandises le transport vertueux tant recherché : renouvelable, decarboné et frugal en énergie.

Le plan du gouvernement en faveur du fret ferroviaire et particulièrement du TCRR le rend encore plus attrayant sur le plan économique.

J'invite donc mes confrères transporteurs à mettre en œuvre et cela sans attendre, ce transport vertueux là où cela est possible !

SOMMAIRE

Tribune libre

Le mot de JC
BRUNIER.....1

Actualités

Plan France Relance.2

Indemnités de
déplacement.....3

Partenariat
ADEME/GNTC.....3

Chaîne logistique.....3

Brèves

Site CNR.....4

ADEME.....4

Publications

Guide du GART.....4

Agenda

Journée CEREMA.....4



*Jean-Claude Brunier
PDG du groupe Open
Modal, spécialisé dans
le Transport Combiné
Rail Route en France.*



Plan France Relance

La France de 2030 devra être plus verte, plus respectueuse du climat, tel est le credo du gouvernement. Le 03 septembre 2020, le plan de relance destiné au redressement et à la transformation de l'économie française ainsi qu'à l'accélération de la conversion écologique du pays a été présenté par le premier ministre, Jean Castex.

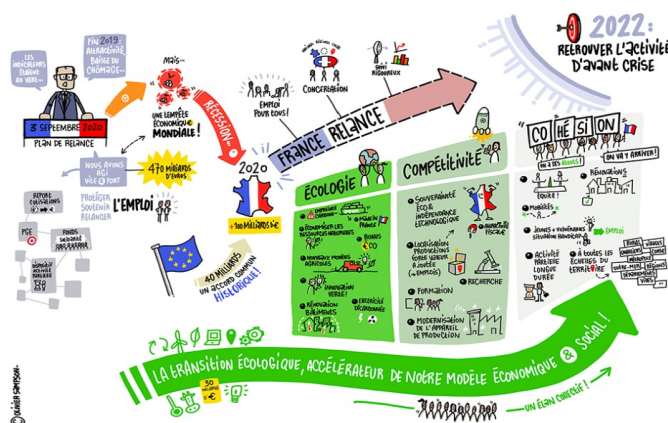
Doté de 100 Md€ (qui s'ajoutent aux 470 milliards d'euros déjà mobilisés par le gouvernement depuis le début de la crise sanitaire), France Relance est un plan qui s'articule autour de trois grands axes : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Il s'agit du plan européen le plus important en part de PIB.

Une enveloppe de 30 Md€ sera consacrée au volet de l'écologie afin d'accélérer la conversion écologique de la France :

- ✓ **Mobilités quotidiennes** : 1,2 Md€ afin de développer l'usage du vélo en établissant de nouvelles pistes cyclables et des places de stationnement sécurisées ; développement des transports en commun avec l'amélioration voire la création de lignes de transports collectifs en site propre et le développement de nouvelles offres de service de transports collectifs dans les zones urbaines, poursuite des aménagements des Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM).
- ✓ **Secteur ferroviaire** : 4,7 Md€ consacrés au soutien de ce secteur. Cette somme devrait permettre d'entretenir et d'améliorer de manière globale la qualité du réseau ferroviaire, de réinvestir dans les lignes de desserte des territoires moins denses, d'effectuer des travaux pour la qualité d'accueil dans les gares notamment à destination des personnes à mobilité réduite et de programmer des travaux dans les infrastructures liées au fret ferroviaire. A noter que les utilisateurs de ces infrastructures bénéficient jusqu'à la fin de l'année 2020 de la gratuité des péages d'accès au réseau ferré (tarif réduit de 50 % au-delà du 31/12/2020). Un effort sera fait sur l'accueil dans certaines gares pour les personnes à mobilité réduite, l'aménagement de certains passages à niveaux et le retour des trains de nuit Paris/Nice et Paris/Tarbes .
- ✓ **Parc automobile** : aides à destination des particuliers et des entreprises pour l'achat de véhicules plus propres via les systèmes de bonus et de prime à la reconversion des véhicules légers, prime à la conversion et à l'acquisition de véhicules lourds électriques ou à hydrogène, déploiement accéléré des bornes de recharge de véhicules électriques ouverts au public afin d'atteindre l'objectif de 100 000 bornes de recharges d'ici fin 2021, accélération dans la réalisation de certains projets inscrits au Contrat Plan État Région (CPER),

installation de voies réservées sur le réseau national pour le covoiturage.....

- ✓ **Secteur maritime et portuaire** : l'enveloppe de 200 M€ devra permettre de rendre les ports français plus compétitifs et attractifs mais également plus exemplaires dans le respect de l'environnement : développement des infrastructures portuaires, aménagement des infrastructures fluviales ou ferroviaires afin de faciliter le report modal, le verdissement des grands ports, création de point d'avitaillement en GNL (Gaz Naturel Liquide) et d'hydrogène, électrification des quais, verdissement des grands ports.
- ✓ **Secteur aérien** : soutien de l'industrie aéronautique dans la perspective de la création de l'avion du futur, sobre en carbone.
- ✓ **Énergies** : 2 Md€ seront dédiés au développement des technologies concernant la production d'énergie renouvelable et plus particulièrement celle de l'hydrogène « vert », mise en place d'un projet commun européen (IPCEI) afin de soutenir l'industrialisation sur le territoire et le développement de démonstrateurs. L'objectif est de produire de manière compétitive de l'hydrogène renouvelable ou « bas carbone ».
- ✓ **Secteur fluvial** : 500 M€ seront octroyés dans des travaux de modernisation du réseau fluvial (barrages et écluses notamment) qui devront permettre de faire de la voie d'eau une véritable alternative au transport routier de marchandises.



Projet ambitieux, le plan France Relance qui comporte pas moins de 70 mesures dont 30 pour le volet de l'écologie, doit permettre à la France de retrouver, dès 2022, le niveau de richesse d'avant la crise sanitaire et de préparer le pays à devenir une économie neutre en carbone à l'horizon 2030. Ce plan de relance est également une réponse aux attentes des français exprimées au travers de la Convention Citoyenne pour le Climat.

Retrouvez le communiqué de presse, le plan France Relance et toutes les infos nécessaires sur le site du gouvernement :

<https://www.gouvernement.fr/france-relance>

Indemnités de déplacements conventionnelles du Transport Routier de Marchandises

L'accord social du 26 juin 2019 (signé par les organisations syndicales et les organisations professionnelles), fixant les taux des indemnités forfaitaires applicables à/c du 1^{er} juillet 2019, est désormais étendu à toutes les entreprises de transport routier de marchandises :

Indemnités	Taux
Indemnité de repas	13,78 €
Indemnité de repas unique	8,48 €
Indemnité de repas unique « nuit »	8,26 €
Indemnité spéciale	3,73 €
Indemnité de casse-croûte	7,47 €
Indemnité de grand déplacement :	
1 repas et 1 découcher	44,06 €
2 repas et 1 découcher	57,84 €

Source : CNR

Dans le but d'accélérer la transition écologique du secteur des transports en France, l'ADEME (Agence de la Transition Ecologique) et le GNTC (Groupement National du Transport Combiné) viennent de signer un partenariat stratégique afin de développer et promouvoir le transport combiné rail-route et voies navigables-route...

La collaboration entre l'ADEME et le GNTC se traduira par la création d'un Observatoire du Transport Combiné avec l'ensemble des parties prenantes pour une meilleure connaissance des données de cette activité ainsi qu'une mise en visibilité de l'évolution de cette filière.

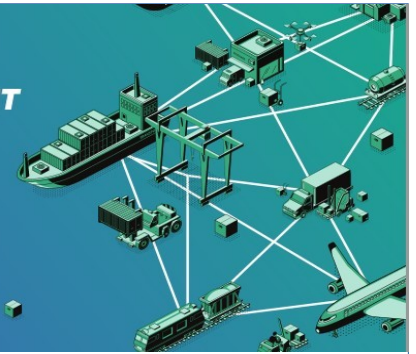
Des actions de communication, de sensibilisation et de promotion de ce mode de transport seront mises en œuvre à destination des transporteurs routiers, chargeurs et donneurs d'ordre ; en parallèle, une réflexion sera lancée sur l'élaboration d'un label sur les chaînes logistiques intégrant le transport combiné et sur la création de nouvelles fiches CEE (Certificats d'Économies d'Énergie)...

Enfin, une étude sera menée sur l'émergence d'innovations dans ce secteur : création d'outils d'aide à la décision, matériels de manutention...



Retrouvez [ici](#) le communiqué de presse du 28 septembre 2020.

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ACTEURS DES CHAINES LOGISTIQUES FRANÇAISES



Les ports de commerce sont de véritables maillons stratégiques indispensables à la performance des chaînes logistiques nationales et internationales tant côté mer que côté terre et contribuent ainsi à la compétitivité de l'économie française.

Une charte de compétitivité portuaire a été signée entre les acteurs des chaînes logistiques et des filières maritime, portuaire, ferroviaire, fluviale le 08 octobre 2020 afin de privilégier le passage de marchandises par les ports français (*).

Cette charte s'articule autour de quatre engagements :

- Permettre un passage fluide et compétitif des marchandises
- Privilégier le passage des marchandises par les ports français et ce, en encourageant le recours aux modes massifiés ; développer des filières stratégiques maritime, fluviale et ferroviaire capables de répondre aux attentes des donneurs d'ordre.
- Contribuer à la relance de cette activité économique tout en la rendant plus attractive ;
- Garantir un niveau d'excellence opérationnelle et mettre en place un outil de transparence sur la performance portuaire.

Sous l'égide du Comité France Maritime, un comité de pilotage sera chargé de vérifier régulièrement le respect des engagements, l'impact sur l'activité des ports et des filières maritime et fluviale françaises.

Selon Jean-Baptiste Djebbari, « *cette charte constitue une 1^{ère} étape concrète d'une nouvelle stratégie en faveur de l'attractivité et de la compétitivité des ports français au service de notre économie et de l'emploi en France* ».



Signataires de la charte : AFRA, CNR, AUTF, E2F, FNTR, France Logistique, OTRE, Union TLF, AMCF, Armateurs de France, Cluster maritime français, STH, TLF Overseas, UMPF, Unim, FFPM, UPF, VNF, Geodis, Airbus, Renault, les armateurs CMA CGM, Louis Dreyfus Armateurs, MSC, Ponant.

BREVES

CNR : refonte du site internet

Depuis début octobre 2020, le site internet du CNR (Comité National Routier) a évolué pour intégrer de nouveaux indicateurs comme ceux du GNV qui seront diffusés à la fin de l'année. La création d'un « Espace Europe » permettra aux entreprises de comparer les informations de la conjoncture économique (PIB...) ou les données Transport Eurostat TRM et Logistique.

Une enquête sur les coûts du GNR devrait être publiée sous peu.

Le CNR étend désormais son champ d'activité aux transports de voyageurs.

Le site du CNR reste accessible gratuitement à l'exception de certaines données qui nécessiteront désormais d'être abonné.

[Pour plus de renseignements](#)



L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) a changé de nom et de signature pour devenir l'Agence de la Transition Écologique. Son champ d'action reste inchangé mais ces changements sont le reflet de la multitude des actions de cette agence tant dans le domaine des transports, que dans ceux de l'énergie, l'air, l'alimentation, le tourisme...

L'Agence de la Transition Écologique a créé une plateforme numérique « AGIR » (agirpourlatransition.ademe.fr) qui permet à tous les acteurs de la société (particuliers, professionnels et collectivités locales/territoriales) de trouver des informations et des conseils adaptés pour accompagner leur transition écologique.



PUBLICATIONS



Le Groupement des autorités responsables de transport (Gart) vient de publier une deuxième version de son guide de décryptage des principales dispositions de la loi d'orientation des mobilités (LOM) concernant les autorités organisatrices.

Cette nouvelle version a été rendue indispensable pour le Gart qui souhaitait tenir compte de la publication d'une partie des décrets d'application et des adaptations de délais de mise en œuvre résultant de la crise sanitaire.

Une foire aux questions et un tableau récapitulatif se situent à la fin du guide.

[Vous pouvez retrouver ce guide ici](#)

AGENDA

Journée nationale des aménagements innovants pour des transports collectifs performants

Le CEREMA, dans le cadre du dispositif « Une voirie pour tous » propose une journée d'échanges, de débats autour de la question « *Quels aménagements innovants pour des transports collectifs performants ?* »,

le 17 novembre 2020

Cette journée nationale se déroulera sous format webinaire (inscriptions obligatoires en raison des places limitées)

Le programme détaillé sera dévoilé prochainement.

[Pour toute inscription](#)



L'ORT Occitanie est une association loi 1901 rassemblant des partenaires du transport en Occitanie : organisations professionnelles, chambres consulaires, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et d'autres administrations, Conseil Régional, autorité organisatrice du transport.....

L'animation et le secrétariat de l'Observatoire Régional du Transport Occitanie sont assurés par la DREAL Occitanie / Direction des Transports Routiers/Département Mobilités Sécurité Routière – 520 Allée Henri II de Montmorency – 34000 MONTPELLIER

T. 04 34 46 65 61

www.ort-occitanie.com

Directeur de publication : Michel COLOMBIÉ

Rédacteur en chef : Frédérique MIALHE

Rédactrice : Christine ROUQUETTE

Conception : DREAL Occitanie/DIR/CC/Communication